



## TREMLIN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES PME



Jusqu'à 5 000€ pour  
un bilan GES



50 €/luminaire LED  
100 €/lanterneau  
d'éclairage zénithal



15 €/m<sup>2</sup> pour  
l'isolation des murs  
extérieurs



4 000€/véhicule  
pour le  
remplacement  
d'un véhicule  
thermique par un  
véhicule  
électrique



2 500€ pour une  
cuve enterrée  
10 M<sup>3</sup> de récupération  
des eaux de pluie

**> EN SAVOIR +**

## AIDES EN FAVEUR DES INVESTISSEMENTS DE DÉCARBONATIONS DES OUTILS DE PRODUCTION INDUSTRIELLE



Subvention de 30 à  
50 % (en fonction  
de la taille de  
l'entreprise) pour le  
matériel permettant  
le suivi énergétique  
des installations  
industrielles  
> ex : Capteurs et  
logiciels de  
monitoring de  
l'énergie



Subvention de 10 à  
20 % ( en fonction de  
la taille de l'entreprise)  
pour le remplacement  
de chauffe à  
combustible fossile,  
utilisé dans le process  
industriel

→ Liste des biens éligibles à l'aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle.  
(Voir annexe 1).

**> EN SAVOIR +**